

ans ne pourront être employés plus de six jours par semaine. Mais cet amendement fut rejeté.

L'art. 5 est conçu en ces termes : Nul enfant âgé de moins de douze ans ne pourra être admis qu'autant que ses parents ou tuteurs justifieront qu'il fréquente actuellement une des écoles publiques ou privées existant dans la localité. Tout enfant admis devra, jusqu'à l'âge de douze ans, se faire inscrire dans un registre tenu par le maire de sa résidence attestant qu'il est inscrit.

Le projet de loi sur lequel M. Charles Ducloux a déposé son rapport le 29 juin 1847, avait rapporté l'idée d'étendre à un plus grand nombre d'établissements industriels les prescriptions de la loi de 1841, mais il restreignait cette extension à ceux qui occupent au moins dix personnes de tout sexe, ou cinq personnes, enfants, adolescents ou femmes. Le gouvernement donna son adhésion à ce nouveau projet, mais les événements de 1848 le firent abandonner.

Un décret du gouvernement provisoire, rendu le 2 mars 1848, limite les journées, pour tous les ouvriers, à dix heures pour Paris et à onze heures pour les départements. L'Assemblée nationale rapporte cet acte par un décret du 9 septembre suivant, qui fixe ce maximum à douze heures. Cette disposition est devenue sans objet par l'art. 2 de la loi du 22 mars 1841, qui avait fixé cette limite pour les adolescents seulement.

Une loi du 22 février 1851, relative au travail des apprentis, a fixé à dix heures par jour la durée du travail pour les apprentis âgés de moins de quatorze ans; elle a aussi interdit le travail de nuit pour les apprentis âgés de moins de seize ans. Cette même loi a consacré la surveillance du gouvernement sur les divers établissements de petite industrie, qui n'étaient point compris dans les catégories de la loi de 1841.

En constatant que la loi de 1841, avec ses dispositions relatives à la liberté de l'industrie, au risque de la troubler profondément, nous devons encore ajouter que certaines de ses dispositions philanthropiques ne sont pas rigoureusement exécutées. Nous nous proposons qu'après l'art. 10, le gouvernement établisse des inspections pour surveiller et assurer l'exécution de la loi et des règlements d'administration publique qui lui ont été prescrits. Ces inspections n'ont point encore été créées.

— Pédag. Les jardins d'enfants. On parlait un jour d'éducation devant J.-J. Rousseau. L'éducation, dit-il, ne consiste à empêcher l'enfant de faire le mal. Non, répondit Rousseau, elle consiste à lui apprendre à ne pas vouloir le faire, en sorte qu'on n'ait jamais besoin de l'en empêcher. La réplique était juste. Il ne s'agit pas de lui interdire ce qu'il ne peut faire, mais de lui donner le moyen de ne pas le faire.

— Pédag. Les jardins d'enfants. On parlait un jour d'éducation devant J.-J. Rousseau. L'éducation, dit-il, ne consiste à empêcher l'enfant de faire le mal. Non, répondit Rousseau, elle consiste à lui apprendre à ne pas vouloir le faire, en sorte qu'on n'ait jamais besoin de l'en empêcher. La réplique était juste. Il ne s'agit pas de lui interdire ce qu'il ne peut faire, mais de lui donner le moyen de ne pas le faire.

— Pédag. Les jardins d'enfants. On parlait un jour d'éducation devant J.-J. Rousseau. L'éducation, dit-il, ne consiste à empêcher l'enfant de faire le mal. Non, répondit Rousseau, elle consiste à lui apprendre à ne pas vouloir le faire, en sorte qu'on n'ait jamais besoin de l'en empêcher.

— Nous arrivâmes enfin au bord de la mer,

Telle est la loi du 22 mars 1841, loi humanitaire, il est vrai, mais qui présente bien des imperfections. Il y a en cette matière plusieurs modifications à introduire. Le gouvernement la comprit, et, dès 1847, on vit paraître un nouveau projet aux chambres législatives. Le minimum d'âge y est élevé de huit ans à dix ans, et le maximum de la journée de travail porté, pour les enfants et les adolescents, de huit à douze heures. La commission chargée d'examiner ce projet le refusa entièrement, et, à la suite d'une information des plus minutieuses, elle y substitua un contre-projet sur lequel M. Charles Ducloux a déposé son rapport le 29 juin 1847, un rapport très-remarquable. Ce contre-projet apportait l'idée d'étendre à un plus grand nombre d'établissements industriels les prescriptions de la loi de 1841, mais il restreignait cette extension à ceux qui occupent au moins dix personnes de tout sexe, ou cinq personnes, enfants, adolescents ou femmes. Le gouvernement donna son adhésion à ce nouveau projet, mais les événements de 1848 le firent abandonner.

Un décret du gouvernement provisoire, rendu le 2 mars 1848, limite les journées, pour tous les ouvriers, à dix heures pour Paris et à onze heures pour les départements. L'Assemblée nationale rapporte cet acte par un décret du 9 septembre suivant, qui fixe ce maximum à douze heures. Cette disposition est devenue sans objet par l'art. 2 de la loi du 22 mars 1841, qui avait fixé cette limite pour les adolescents seulement.

En constatant que la loi de 1841, avec ses dispositions relatives à la liberté de l'industrie, au risque de la troubler profondément, nous devons encore ajouter que certaines de ses dispositions philanthropiques ne sont pas rigoureusement exécutées. Nous nous proposons qu'après l'art. 10, le gouvernement établisse des inspections pour surveiller et assurer l'exécution de la loi et des règlements d'administration publique qui lui ont été prescrits. Ces inspections n'ont point encore été créées.

— Pédag. Les jardins d'enfants. On parlait un jour d'éducation devant J.-J. Rousseau. L'éducation, dit-il, ne consiste à empêcher l'enfant de faire le mal. Non, répondit Rousseau, elle consiste à lui apprendre à ne pas vouloir le faire, en sorte qu'on n'ait jamais besoin de l'en empêcher. La réplique était juste. Il ne s'agit pas de lui interdire ce qu'il ne peut faire, mais de lui donner le moyen de ne pas le faire.

— Pédag. Les jardins d'enfants. On parlait un jour d'éducation devant J.-J. Rousseau. L'éducation, dit-il, ne consiste à empêcher l'enfant de faire le mal. Non, répondit Rousseau, elle consiste à lui apprendre à ne pas vouloir le faire, en sorte qu'on n'ait jamais besoin de l'en empêcher. La réplique était juste. Il ne s'agit pas de lui interdire ce qu'il ne peut faire, mais de lui donner le moyen de ne pas le faire.

— Nous arrivâmes enfin au bord de la mer,

molles, élastiques, présentant aux yeux les trois couleurs primaires et les trois couleurs secondaires — le bleu n'y figure que sous sa nuance indigo afin de ne leur offrir que deux couleurs, celui du carré de l'hypoténuse est ingénieusement mis en pratique et démontré aux yeux avec une facilité charmante. Enfin, le sixième don est encadré le cube, mais divisé en vingt-sept briques combinatoires nouvelles, et, parmi ces combinaisons, viennent celles des surfaces qui amènent la pratique élémentaire d'une grande partie de la géométrie; ce dernier don permet encore de construire une foule de nouvelles formes artistiques et industrielles.

— Pédag. Les jardins d'enfants. On parlait un jour d'éducation devant J.-J. Rousseau. L'éducation, dit-il, ne consiste à empêcher l'enfant de faire le mal. Non, répondit Rousseau, elle consiste à lui apprendre à ne pas vouloir le faire, en sorte qu'on n'ait jamais besoin de l'en empêcher. La réplique était juste. Il ne s'agit pas de lui interdire ce qu'il ne peut faire, mais de lui donner le moyen de ne pas le faire.

— Pédag. Les jardins d'enfants. On parlait un jour d'éducation devant J.-J. Rousseau. L'éducation, dit-il, ne consiste à empêcher l'enfant de faire le mal. Non, répondit Rousseau, elle consiste à lui apprendre à ne pas vouloir le faire, en sorte qu'on n'ait jamais besoin de l'en empêcher. La réplique était juste. Il ne s'agit pas de lui interdire ce qu'il ne peut faire, mais de lui donner le moyen de ne pas le faire.

— Pédag. Les jardins d'enfants. On parlait un jour d'éducation devant J.-J. Rousseau. L'éducation, dit-il, ne consiste à empêcher l'enfant de faire le mal. Non, répondit Rousseau, elle consiste à lui apprendre à ne pas vouloir le faire, en sorte qu'on n'ait jamais besoin de l'en empêcher. La réplique était juste. Il ne s'agit pas de lui interdire ce qu'il ne peut faire, mais de lui donner le moyen de ne pas le faire.

— Nous arrivâmes enfin au bord de la mer,

Déjà se font, d'une manière concrète et parlante aux yeux, les calculs des carrés et de la nature, celui du carré de l'hypoténuse est ingénieusement mis en pratique et démontré aux yeux avec une facilité charmante. Enfin, le sixième don est encadré le cube, mais divisé en vingt-sept briques combinatoires nouvelles, et, parmi ces combinaisons, viennent celles des surfaces qui amènent la pratique élémentaire d'une grande partie de la géométrie; ce dernier don permet encore de construire une foule de nouvelles formes artistiques et industrielles.

— Pédag. Les jardins d'enfants. On parlait un jour d'éducation devant J.-J. Rousseau. L'éducation, dit-il, ne consiste à empêcher l'enfant de faire le mal. Non, répondit Rousseau, elle consiste à lui apprendre à ne pas vouloir le faire, en sorte qu'on n'ait jamais besoin de l'en empêcher. La réplique était juste. Il ne s'agit pas de lui interdire ce qu'il ne peut faire, mais de lui donner le moyen de ne pas le faire.

— Pédag. Les jardins d'enfants. On parlait un jour d'éducation devant J.-J. Rousseau. L'éducation, dit-il, ne consiste à empêcher l'enfant de faire le mal. Non, répondit Rousseau, elle consiste à lui apprendre à ne pas vouloir le faire, en sorte qu'on n'ait jamais besoin de l'en empêcher. La réplique était juste. Il ne s'agit pas de lui interdire ce qu'il ne peut faire, mais de lui donner le moyen de ne pas le faire.

— Pédag. Les jardins d'enfants. On parlait un jour d'éducation devant J.-J. Rousseau. L'éducation, dit-il, ne consiste à empêcher l'enfant de faire le mal. Non, répondit Rousseau, elle consiste à lui apprendre à ne pas vouloir le faire, en sorte qu'on n'ait jamais besoin de l'en empêcher. La réplique était juste. Il ne s'agit pas de lui interdire ce qu'il ne peut faire, mais de lui donner le moyen de ne pas le faire.

— Nous arrivâmes enfin au bord de la mer,

néaux; on fera, pour mieux étudier les productions de la nature, des promenades champêtres. D'ailleurs, dans le jardin d'enfants élevé à sa perfection, sont cultivées des plantes par les enfants eux-mêmes, et quelques animaux vivants seront soignés par eux; quelle source de plaisirs! et quelle matière féconde en applications morales!

— Pédag. Les jardins d'enfants. On parlait un jour d'éducation devant J.-J. Rousseau. L'éducation, dit-il, ne consiste à empêcher l'enfant de faire le mal. Non, répondit Rousseau, elle consiste à lui apprendre à ne pas vouloir le faire, en sorte qu'on n'ait jamais besoin de l'en empêcher. La réplique était juste. Il ne s'agit pas de lui interdire ce qu'il ne peut faire, mais de lui donner le moyen de ne pas le faire.

— Pédag. Les jardins d'enfants. On parlait un jour d'éducation devant J.-J. Rousseau. L'éducation, dit-il, ne consiste à empêcher l'enfant de faire le mal. Non, répondit Rousseau, elle consiste à lui apprendre à ne pas vouloir le faire, en sorte qu'on n'ait jamais besoin de l'en empêcher. La réplique était juste. Il ne s'agit pas de lui interdire ce qu'il ne peut faire, mais de lui donner le moyen de ne pas le faire.

— Pédag. Les jardins d'enfants. On parlait un jour d'éducation devant J.-J. Rousseau. L'éducation, dit-il, ne consiste à empêcher l'enfant de faire le mal. Non, répondit Rousseau, elle consiste à lui apprendre à ne pas vouloir le faire, en sorte qu'on n'ait jamais besoin de l'en empêcher. La réplique était juste. Il ne s'agit pas de lui interdire ce qu'il ne peut faire, mais de lui donner le moyen de ne pas le faire.

— Nous arrivâmes enfin au bord de la mer,

— Pédag. Les jardins d'enfants. On parlait un jour d'éducation devant J.-J. Rousseau. L'éducation, dit-il, ne consiste à empêcher l'enfant de faire le mal. Non, répondit Rousseau, elle consiste à lui apprendre à ne pas vouloir le faire, en sorte qu'on n'ait jamais besoin de l'en empêcher. La réplique était juste. Il ne s'agit pas de lui interdire ce qu'il ne peut faire, mais de lui donner le moyen de ne pas le faire.

— Pédag. Les jardins d'enfants. On parlait un jour d'éducation devant J.-J. Rousseau. L'éducation, dit-il, ne consiste à empêcher l'enfant de faire le mal. Non, répondit Rousseau, elle consiste à lui apprendre à ne pas vouloir le faire, en sorte qu'on n'ait jamais besoin de l'en empêcher. La réplique était juste. Il ne s'agit pas de lui interdire ce qu'il ne peut faire, mais de lui donner le moyen de ne pas le faire.

— Pédag. Les jardins d'enfants. On parlait un jour d'éducation devant J.-J. Rousseau. L'éducation, dit-il, ne consiste à empêcher l'enfant de faire le mal. Non, répondit Rousseau, elle consiste à lui apprendre à ne pas vouloir le faire, en sorte qu'on n'ait jamais besoin de l'en empêcher. La réplique était juste. Il ne s'agit pas de lui interdire ce qu'il ne peut faire, mais de lui donner le moyen de ne pas le faire.

— Pédag. Les jardins d'enfants. On parlait un jour d'éducation devant J.-J. Rousseau. L'éducation, dit-il, ne consiste à empêcher l'enfant de faire le mal. Non, répondit Rousseau, elle consiste à lui apprendre à ne pas vouloir le faire, en sorte qu'on n'ait jamais besoin de l'en empêcher. La réplique était juste. Il ne s'agit pas de lui interdire ce qu'il ne peut faire, mais de lui donner le moyen de ne pas le faire.

— Nous arrivâmes enfin au bord de la mer,

— Pédag. Les jardins d'enfants. On parlait un jour d'éducation devant J.-J. Rousseau. L'éducation, dit-il, ne consiste à empêcher l'enfant de faire le mal. Non, répondit Rousseau, elle consiste à lui apprendre à ne pas vouloir le faire, en sorte qu'on n'ait jamais besoin de l'en empêcher. La réplique était juste. Il ne s'agit pas de lui interdire ce qu'il ne peut faire, mais de lui donner le moyen de ne pas le faire.

— Pédag. Les jardins d'enfants. On parlait un jour d'éducation devant J.-J. Rousseau. L'éducation, dit-il, ne consiste à empêcher l'enfant de faire le mal. Non, répondit Rousseau, elle consiste à lui apprendre à ne pas vouloir le faire, en sorte qu'on n'ait jamais besoin de l'en empêcher. La réplique était juste. Il ne s'agit pas de lui interdire ce qu'il ne peut faire, mais de lui donner le moyen de ne pas le faire.

— Pédag. Les jardins d'enfants. On parlait un jour d'éducation devant J.-J. Rousseau. L'éducation, dit-il, ne consiste à empêcher l'enfant de faire le mal. Non, répondit Rousseau, elle consiste à lui apprendre à ne pas vouloir le faire, en sorte qu'on n'ait jamais besoin de l'en empêcher. La réplique était juste. Il ne s'agit pas de lui interdire ce qu'il ne peut faire, mais de lui donner le moyen de ne pas le faire.

— Pédag. Les jardins d'enfants. On parlait un jour d'éducation devant J.-J. Rousseau. L'éducation, dit-il, ne consiste à empêcher l'enfant de faire le mal. Non, répondit Rousseau, elle consiste à lui apprendre à ne pas vouloir le faire, en sorte qu'on n'ait jamais besoin de l'en empêcher. La réplique était juste. Il ne s'agit pas de lui interdire ce qu'il ne peut faire, mais de lui donner le moyen de ne pas le faire.

— Nous arrivâmes enfin au bord de la mer,

— Pédag. Les jardins d'enfants. On parlait un jour d'éducation devant J.-J. Rousseau. L'éducation, dit-il, ne consiste à empêcher l'enfant de faire le mal. Non, répondit Rousseau, elle consiste à lui apprendre à ne pas vouloir le faire, en sorte qu'on n'ait jamais besoin de l'en empêcher. La réplique était juste. Il ne s'agit pas de lui interdire ce qu'il ne peut faire, mais de lui donner le moyen de ne pas le faire.

— Pédag. Les jardins d'enfants. On parlait un jour d'éducation devant J.-J. Rousseau. L'éducation, dit-il, ne consiste à empêcher l'enfant de faire le mal. Non, répondit Rousseau, elle consiste à lui apprendre à ne pas vouloir le faire, en sorte qu'on n'ait jamais besoin de l'en empêcher. La réplique était juste. Il ne s'agit pas de lui interdire ce qu'il ne peut faire, mais de lui donner le moyen de ne pas le faire.

— Pédag. Les jardins d'enfants. On parlait un jour d'éducation devant J.-J. Rousseau. L'éducation, dit-il, ne consiste à empêcher l'enfant de faire le mal. Non, répondit Rousseau, elle consiste à lui apprendre à ne pas vouloir le faire, en sorte qu'on n'ait jamais besoin de l'en empêcher. La réplique était juste. Il ne s'agit pas de lui interdire ce qu'il ne peut faire, mais de lui donner le moyen de ne pas le faire.

— Pédag. Les jardins d'enfants. On parlait un jour d'éducation devant J.-J. Rousseau. L'éducation, dit-il, ne consiste à empêcher l'enfant de faire le mal. Non, répondit Rousseau, elle consiste à lui apprendre à ne pas vouloir le faire, en sorte qu'on n'ait jamais besoin de l'en empêcher. La réplique était juste. Il ne s'agit pas de lui interdire ce qu'il ne peut faire, mais de lui donner le moyen de ne pas le faire.

— Nous arrivâmes enfin au bord de la mer,

Et qu'il je à faire de la guerre, Ni qu'à la chaire de saint Pierre. Soit assis un foï ou un sage? Je suis tranquille en mon village, Quand je veux et soupe et déjeune.

C'est bien la morale du paysan et le gros bon sens populaire. Le prince des sots n'est autre que Louis XII en personne. Vient ensuite Mère sotte (l'Église), suivie de son médecin, le juif Bonnet, qui lui a fourni une drogue dont elle use sans retenue, la trahison :

La bonne fol, c'est le vieil jeu. Attaque directe contre la politique de Jules II, dont la franchise n'était pas en effet la vertu favorite. Mère sotte s'efforce d'exciter une révolte des princes et des prélats contre le roi. Elle réussit presque; mais on lui arrache ses habits d'emprunt; on reconnaît qu'elle n'est pas la vraie Église et qu'on peut lui faire la guerre *convenablement*.

Dans la seconde de ces moralités, Jules II lui-même est mis en scène sous le nom de l'Homme obstiné. Il arrive en vrai matamore, ne demandant que guerre et massacre. Il a deux bons conseillers, Hypocrite et Simonie. Punition divine, autre personnage allégorique, sorte de *Deus ex machina*, tient la foudre suspendue sur la tête du pape et l'en menace s'il continue à faire la guerre au roi de France.

Le Dire et le Faire était une farce plus grossière que les deux autres pièces. On y trouvait les mêmes satires contre les ennemis du roi; mais le plaisir de l'opéra y passait souvent les bornes de la modération. Toutes ces moralités de circonstance sont très-mauvaises en tant qu'œuvres littéraires; elles ont une grande importance au point de vue de la surveillance du gouvernement sur les divers établissements de petite industrie, qui n'étaient point compris dans les catégories de la loi de 1841.

En constatant que la loi de 1841, avec ses dispositions relatives à la liberté de l'industrie, au risque de la troubler profondément, nous devons encore ajouter que certaines de ses dispositions philanthropiques ne sont pas rigoureusement exécutées. Nous nous proposons qu'après l'art. 10, le gouvernement établisse des inspections pour surveiller et assurer l'exécution de la loi et des règlements d'administration publique qui lui ont été prescrits. Ces inspections n'ont point encore été créées.

— Pédag. Les jardins d'enfants. On parlait un jour d'éducation devant J.-J. Rousseau. L'éducation, dit-il, ne consiste à empêcher l'enfant de faire le mal. Non, répondit Rousseau, elle consiste à lui apprendre à ne pas vouloir le faire, en sorte qu'on n'ait jamais besoin de l'en empêcher. La réplique était juste. Il ne s'agit pas de lui interdire ce qu'il ne peut faire, mais de lui donner le moyen de ne pas le faire.

— Pédag. Les jardins d'enfants. On parlait un jour d'éducation devant J.-J. Rousseau. L'éducation, dit-il, ne consiste à empêcher l'enfant de faire le mal. Non, répondit Rousseau, elle consiste à lui apprendre à ne pas vouloir le faire, en sorte qu'on n'ait jamais besoin de l'en empêcher. La réplique était juste. Il ne s'agit pas de lui interdire ce qu'il ne peut faire, mais de lui donner le moyen de ne pas le faire.

— Pédag. Les jardins d'enfants. On parlait un jour d'éducation devant J.-J. Rousseau. L'éducation, dit-il, ne consiste à empêcher l'enfant de faire le mal. Non, répondit Rousseau, elle consiste à lui apprendre à ne pas vouloir le faire, en sorte qu'on n'ait jamais besoin de l'en empêcher. La réplique était juste. Il ne s'agit pas de lui interdire ce qu'il ne peut faire, mais de lui donner le moyen de ne pas le faire.

— Pédag. Les jardins d'enfants. On parlait un jour d'éducation devant J.-J. Rousseau. L'éducation, dit-il, ne consiste à empêcher l'enfant de faire le mal. Non, répondit Rousseau, elle consiste à lui apprendre à ne pas vouloir le faire, en sorte qu'on n'ait jamais besoin de l'en empêcher. La réplique était juste. Il ne s'agit pas de lui interdire ce qu'il ne peut faire, mais de lui donner le moyen de ne pas le faire.

— Pédag. Les jardins d'enfants. On parlait un jour d'éducation devant J.-J. Rousseau. L'éducation, dit-il, ne consiste à empêcher l'enfant de faire le mal. Non, répondit Rousseau, elle consiste à lui apprendre à ne pas vouloir le faire, en sorte qu'on n'ait jamais besoin de l'en empêcher. La réplique était juste. Il ne s'agit pas de lui interdire ce qu'il ne peut faire, mais de lui donner le moyen de ne pas le faire.

— Nous arrivâmes enfin au bord de la mer,

Et qu'il je à faire de la guerre, Ni qu'à la chaire de saint Pierre. Soit assis un foï ou un sage? Je suis tranquille en mon village, Quand je veux et soupe et déjeune.

C'est bien la morale du paysan et le gros bon sens populaire. Le prince des sots n'est autre que Louis XII en personne. Vient ensuite Mère sotte (l'Église), suivie de son médecin, le juif Bonnet, qui lui a fourni une drogue dont elle use sans retenue, la trahison :

La bonne fol, c'est le vieil jeu. Attaque directe contre la politique de Jules II, dont la franchise n'était pas en effet la vertu favorite. Mère sotte s'efforce d'exciter une révolte des princes et des prélats contre le roi. Elle réussit presque; mais on lui arrache ses habits d'emprunt; on reconnaît qu'elle n'est pas la vraie Église et qu'on peut lui faire la guerre *convenablement*.

Dans la seconde de ces moralités, Jules II lui-même est mis en scène sous le nom de l'Homme obstiné. Il arrive en vrai matamore, ne demandant que guerre et massacre. Il a deux bons conseillers, Hypocrite et Simonie. Punition divine, autre personnage allégorique, sorte de *Deus ex machina*, tient la foudre suspendue sur la tête du pape et l'en menace s'il continue à faire la guerre au roi de France.

Le Dire et le Faire était une farce plus grossière que les deux autres pièces. On y trouvait les mêmes satires contre les ennemis du roi; mais le plaisir de l'opéra y passait souvent les bornes de la modération. Toutes ces moralités de circonstance sont très-mauvaises en tant qu'œuvres littéraires; elles ont une grande importance au point de vue de la surveillance du gouvernement sur les divers établissements de petite industrie, qui n'étaient point compris dans les catégories de la loi de 1841.

En constatant que la loi de 1841, avec ses dispositions relatives à la liberté de l'industrie, au risque de la troubler profondément, nous devons encore ajouter que certaines de ses dispositions philanthropiques ne sont pas rigoureusement exécutées. Nous nous proposons qu'après l'art. 10, le gouvernement établisse des inspections pour surveiller et assurer l'exécution de la loi et des règlements d'administration publique qui lui ont été prescrits. Ces inspections n'ont point encore été créées.

— Pédag. Les jardins d'enfants. On parlait un jour d'éducation devant J.-J. Rousseau. L'éducation, dit-il, ne consiste à empêcher l'enfant de faire le mal. Non, répondit Rousseau, elle consiste à lui apprendre à ne pas vouloir le faire, en sorte qu'on n'ait jamais besoin de l'en empêcher. La réplique était juste. Il ne s'agit pas de lui interdire ce qu'il ne peut faire, mais de lui donner le moyen de ne pas le faire.

— Pédag. Les jardins d'enfants. On parlait un jour d'éducation devant J.-J. Rousseau. L'éducation, dit-il, ne consiste à empêcher l'enfant de faire le mal. Non, répondit Rousseau, elle consiste à lui apprendre à ne pas vouloir le faire, en sorte qu'on n'ait jamais besoin de l'en empêcher. La réplique était juste. Il ne s'agit pas de lui interdire ce qu'il ne peut faire, mais de lui donner le moyen de ne pas le faire.

— Pédag. Les jardins d'enfants. On parlait un jour d'éducation devant J.-J. Rousseau. L'éducation, dit-il, ne consiste à empêcher l'enfant de faire le mal. Non, répondit Rousseau, elle consiste à lui apprendre à ne pas vouloir le faire, en sorte qu'on n'ait jamais besoin de l'en empêcher. La réplique était juste. Il ne s'agit pas de lui interdire ce qu'il ne peut faire, mais de lui donner le moyen de ne pas le faire.

— Pédag. Les jardins d'enfants. On parlait un jour d'éducation devant J.-J. Rousseau. L'éducation, dit-il, ne consiste à empêcher l'enfant de faire le mal. Non, répondit Rousseau, elle consiste à lui apprendre à ne pas vouloir le faire, en sorte qu'on n'ait jamais besoin de l'en empêcher. La réplique était juste. Il ne s'agit pas de lui interdire ce qu'il ne peut faire, mais de lui donner le moyen de ne pas le faire.

— Pédag. Les jardins d'enfants. On parlait un jour d'éducation devant J.-J. Rousseau. L'éducation, dit-il, ne consiste à empêcher l'enfant de faire le mal. Non, répondit Rousseau, elle consiste à lui apprendre à ne pas vouloir le faire, en sorte qu'on n'ait jamais besoin de l'en empêcher. La réplique était juste. Il ne s'agit pas de lui interdire ce qu'il ne peut faire, mais de lui donner le moyen de ne pas le faire.

— Nous arrivâmes enfin au bord de la mer,